Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB Feuille officielle suisse du commerce FOSC Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Poursuites pour dettes Sous-rubrique: Commandement de payer Date de publication: SHAB, KABGE - 22.05.2020 Numéro de publication: SB02-0000020010

Canton: GE

## Entité de publication:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

# Commandement de payer Swiss Assurance Conseil Sàrl, soit pour elle : M. RKIBI Wassim, ass. gérant

#### Débiteurs:

Swiss Assurance Conseil Sàrl, soit pour elle : M. RKIBI Wassim, ass. gérant Rue François-Perréard 14 1225 Chêne-Bourg Suisse

## Créanciers:

Fondation institution supplétive LPP Agence régionale de Lausanne Boulevard de Grancy 39 1006 Lausanne Suisse

#### Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

#### Numéro du commandement de payer:

19 391435 C

## Créances:

CHF 11058.65 5 % depuis 12.12.2019

No d'affiliation 182709, Arriéré sur compte courant, calcul des cotisations du 01.10.2019, dû depuis le 12.12.2019

CHF 100.00

Frais de poursuite

CHF 50.00

Frais de rappel

CHF 264.14

5 % intérêts moratoires avant la poursuite

## Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

#### Motif de la créance:

Voir créances ci-dessus

## Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

#### Point de contact:

Publication selon l'art. 69 LP.

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications Rue du Stand 46 1204 Genève